

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 6 juillet 2020

OBJET :

Indemnisation des frais de déplacement

Rapporteur : M. LAURENT
Délibération n°8

EXPOSE DES MOTIFS

Par délibération en date du 8 septembre 2010, la ville d'Essey-lès-Nancy a déterminé des modalités d'indemnisation des frais de déplacement (transport, restauration, hébergement) engagés par les agents pour la réalisation d'une mission confiée par l'administration, pour la participation à une formation ou pour la présentation à des épreuves de concours ou d'examen professionnel.

Un décret du 26 février 2019 (n°2019-139) et deux arrêtés du même jour ont modifié les modalités de prise en charge de ces frais, en fixant notamment de nouveaux taux d'indemnisation.

Il est donc proposé à l'assemblée délibérante de redéfinir un cadre à l'indemnisation des frais de déplacement des agents, en l'étendant aux collaborateurs du service public.

Il est rappelé que, s'il appartient au conseil municipal de fixer les conditions générales et particulières de prise en charge de ces frais, la prise en charge s'impose à la collectivité dès lors que l'agent est envoyé en mission ou amené à suivre une formation rendue obligatoire par les statuts ou nécessaire pour les besoins du service.

PROPOSITIONS

Sur avis du comité technique paritaire commun de la ville et du centre communal d'action sociale d'Essey-lès-Nancy, il est proposé à l'assemblée délibérante :

- d'acter la prise en charge au réel des frais supplémentaires de repas des agents municipaux et collaborateurs du service public dans la limite du taux fixé réglementairement ;

- de fixer à 100% des taux prévus par arrêté ministériel, les taux d'indemnisation des frais d'hébergement des agents municipaux et collaborateurs du service public ;
- d'adopter le règlement portant indemnisation des frais de déplacement, tel qu'annexé à la présente délibération, définissant les règles communes à l'indemnisation des frais de déplacement engagés par les agents et collaborateurs de la ville et du centre communal d'action sociale d'Essey-lès-Nancy.

Il est précisé que les crédits sont disponibles au chapitre 011 « Charges à caractère général » du budget 2020 et seront inscrits au même chapitre dans les budgets suivants.

DELIBERATION

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité les propositions ci-dessus.

Transmis et reçu à la Préfecture de Meurthe-et-Moselle le 9 juillet 2020.

Extrait conforme

 **Le Maire,**

Michel BREUILLE

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY
DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE NANCY
CANTON DE SAINT MAX

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2020

tenu sous la présidence de
Michel BREUILLE - Maire

- Nombre de Conseillers en exercice :	29
- Nombre de présents :	26
- Nombre de votants :	28
- Convocation du Conseil municipal le :	29 juin 2020
- Convocation distribuée le :	29 juin 2020
- Affichage du compte-rendu le :	10 juillet 2020
- Affichage du procès-verbal le :	2 octobre 2020

PRESENTS

- M. LAURENT, MME CADET, MME DEVOUGE, M. VOGIN, MME POYDENOT, M. ROSSIGNON, MME BARDOUL, Adjoints.
- M. BRUNE, MME SCHINDLER, M. BOURGUIGNON, MME LOZINGUEZ, M. EL JAOUHARI, MME BLONDELET, MME HOUSSIN, M. KOENIG, M. VOIDIER, MME DROUVILLE, M. HOFFER, MME MALARY, MME MENZRI, M. PERRI, MME CHOPIN-RENAULD, M. KATZ, M. CHEVARDE, M. RIFF, Conseillers municipaux.

POUVOIRS

- M. Jacques THOUVENIN à M. Gilles BOURGUIGNON
- Mme Caroline CREUSOT à Mme Aïcha MENZRI

EXCUSE

- M. Gilles SAPIRSTEIN

SECRETAIRE DE SEANCE

- MME Catherine CHOPIN-RENAULD

Pour extrait

**Michel BREUILLE,**
Michel Breuille
Maire